

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le dix-sept avril à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents17
Votants18

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 20/2026

OBJET :

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 44/2024 votée le 27 septembre 2024, l'assemblée a approuvé la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les comptes de résultats 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'année 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 330 098.85 €

Déficit d'investissement : 76 165.96 €

Il invite ensuite les élus à se prononcer sur le Compte Financier Unique 2025 de la commune. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. Mme Corine BERGERON assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l'année 2025 pour la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérôme CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents17

Votants19

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

Compte tenu de l'approbation du Compte Financier Unique de la Commune pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 330 098.85€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affectation au compte 1068 pour le besoin de financement de la section d'investissement : 330 098.85€

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,**Présents :** M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,**NOMBRE DE
CONSEILLERS**En exercice19
Présents.....17
Votants.....19**Absents (donnent pouvoir à) :** Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.****N° 22/2026****OBJET :****VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2026**

L'Assemblée a voté en 2025 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.53 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,56 %

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,**Considérant** que la commune souhaite conserver les mêmes taux d'imposition,**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :****VOTE** les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.53 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,56 %

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.**Le Maire,
Christophe BUATOIS**Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérôme CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents.....17

Votants.....19

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel de l'année 2026, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 1 608 373.73 €

Section d'investissement : 1 051 859.65 €

Et propose d'arrêter le montant total des subventions à 63 850 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget de la commune proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

N° 23/2026

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET COMMUNE**

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents17
Votants18

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 24/2026

OBJET :

**COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 44/2024 votée le 27 septembre 2024, l'assemblée a approuvé la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les comptes de résultats 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'année 2025, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Eau potable :

Excédent de fonctionnement : 19 957.87 €

Excédent d'investissement : 94 223.03€

Il invite ensuite les élus à se prononcer sur le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau potable. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. Mme Corine BERGERON assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l'année 2025 pour le budget de l'eau potable.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérôme CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents17

Votants19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 25/2026

**OBJET :
AFFECTATION DES
RESULTATS 2025
BUDGET EAU**

Compte tenu de l'approbation du Compte Financier Unique du budget EAU pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget EAU :

Excédent de fonctionnement : 19 957.87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Affectation totale au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 19 957.87 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCATION
07/04/2026**

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents17
Votants19

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémie CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 26/2026

OBJET :

**Augmentation de la
redevance communale
sur le prix de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 décembre 2015, la commune a fixé la redevance communale sur le prix de l'eau à 0,30 €/m³. Cette redevance a été augmentée de 10 centimes par délibération 50/2020 du 25 septembre 2020 puis de 10 centimes supplémentaires par délibération 16/2023 du 31 mars 2023.

Cette redevance permet d'obtenir un produit annuel pour financer les travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable qui restent à la charge de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 décembre 2015 modifiée par la délibération du 25 septembre 2020 puis par la délibération du 31 mars 2023,

Considérant que la commune s'est engagée à assurer la gestion et la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine,

Considérant que la commune s'est engagée à assurer une stratégie visant à la sobriété (réduction des volumes d'eau brute prélevés dans le milieu) à l'échelle communale,

Considérant que pour atteindre les objectifs ci-dessus, des travaux sur les réseaux d'eau potable seront nécessaires,

Considérant que la SEFO projette des travaux sur le forage pour améliorer son rendement,

Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance communale sur le prix de l'eau de 10 centimes et de la fixer à 0,60€/m³.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la redevance communale sur le prix de l'eau à 0,60€/m³,
- **PRECISE** que les recettes liées à cette redevance sont encaissées sur le budget Eau Potable.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémie CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents.....17

Votants.....19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 27/2026

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel EAU de l'année 2026, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 77 964.81€

Section d'investissement : 271 585.71€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget EAU proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents17

Votants19

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

N° 28/2026

OBJET :

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le montant global voté sur l'imputation 65748 « subventions aux associations » est de 63850€, dont 31 000€ pour le fonctionnement annuel des associations, et qu'il convient d'affecter pour l'année 2026 un montant à chaque association subventionnée.

Les subventions sont attribuées selon des critères définis lors de la commission vie associative, solidaire et culturelle du 30 mars 2026 et arbitrée par M. le Maire et ses adjoints afin de rester dans l'enveloppe budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions attribuées 2025	Subventions demandées 2026	Subventions proposées 2026
FOYER RURAL	17850	18000	17850
MEM TPS PASSE	1000	1000	1000
TENNIS	1000	3500	1000
Etoile Sportive Vallée Sausseron	1000	4000	1000
CLUB PHILATELIQUE	200	200	200
ASVO NATATION L' I A	200	500	200
VAL D'OISE AVIRON	300	600	300
LA TRUITE DU SAUSSERON	250	250	250
LA VALLEE DES UTOPIES	0	500	400
ATELIER PHOTO	400	400	400
ASS. COMMERCANTS	0	300	0
club inter vallees judo 95	350	500	350

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/26

ID : 095-219504461-20260417-202628-DE

UNC combattants L'Isle Adam-Parmain	600	600	600
Jardins partagés	400	500	400
MARCHE Sausseron - GESTION	2500	2500	2500
Ecole spécialisée	000	350	350
Coopérative scolaire	3000	3000	3000
Les ballerines de lili	400	800	400
NON AFFECTE	000		800
TOTAL	29 450		31 000,00

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

07/04/2026

L'an deux mil vingt-six

DATE D'AFFICHAGE

07/04/2026

Le dix-sept avril à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents17

Votants19

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérôme CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,**Absents (donnent pouvoir à) :** Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire propose d'affecter une enveloppe budgétaire pour le financement de projets locaux portés par des associations sur le budget « subventions exceptionnelles ».

Les montants des subventions ont été proposés par les membres de la commission vie associative, solidaire et culturelle convoqués le 30 mars 2026 puis arbitrés par M. le Maire et ses adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :**

Subventions exceptionnelles sur projet	Subvention proposées 2026
Etoile Sportive Vallée Sausseron	5000
Foyer rural	7400
Comité des fêtes - parc aux étoiles	7000
Vitaminez	2000
Secours populaire	600
NON AFFECTE	10 850
TOTAL	32 850

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE****DATE DE CONVOCATION**

07/04/2026

DATE D’AFFICHAGE

07/04/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents.....17

Votants.....19

N° 30/2026**OBJET :****Proposition des
personnes appelées à
siéger à la commission
communale des impôts
directs (CCID).****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,**Présents :** M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,**Absents (donnent pouvoir à) :** Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1650, qui prévoit que chaque commune doit se doter d’une commission communale des impôts indirects (CCID), composée du Maire, Président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour une commune de moins de 2 000 habitants),

Considérant que la commission des impôts directs doit être renouvelée suite aux élections municipales de 2026,

Considérant que les commissaires sont désignés par la Directrice départementale des finances publiques à partir d’une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal,

Monsieur le Maire propose d’adresser à la Direction départementale des finances publiques du Val d’Oise, les personnes figurant sur la liste ci-annexée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Propose** la liste de 24 personnes ci-annexée pour siéger à la commission communale des impôts directs,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.**Le Maire,
Christophe BUATOIS**Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 7 avril 2026
DATE D’AFFICHAGE 7 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents17 Votants19
N° 31/2026 OBJET : Modification de 4 commissions municipales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que les membres des commissions municipales ont été désignés par délibération n°17-2026 le 27 mars 2026.

Suite à la démission de M. André PICAULT, conseiller municipal, en date du 15 avril 2026, des postes sont devenus vacants dans les commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Voirie - Mobilité
- Commission Cimetière
- Commission environnement et cadre de vie

Ceci étant exposé,

Vu la démission de M. André PICAULT, conseiller municipal, en date du 15 avril 2026,

Vu l’installation de M. Benoit FAREZ, au sein du conseil municipal en date du 15 avril 2026,

Vu la vacance de poste dans les commissions municipales suivantes : commission finances, commission voirie – mobilité, commission cimetière, commission environnement et cadre de vie,

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ARTICLE 1 – Composition des commissions municipales

Après appel à candidatures, considérant la présence d’un seul candidat pour chacun des postes vacants des 4 commissions concernées, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l’article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l’unanimité de ne pas procéder au

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/26

ID : 095-219504461-20260417-202631-DE



scrutin secret, désigne M. Benoit FAREZ pour remplacer M. André PICAULT au sein des commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Voirie - Mobilité
- Commission Cimetière
- Commission environnement et cadre de vie

ARTICLE 2 – Exécution

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 7 avril 2026
DATE D’AFFICHAGE 7 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice19 Présents17 Votants19
N° 32/2026
OBJET : Modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-six

Le dix-sept avril à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. Thomas FOURNAISE, Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES, M. Jérémy CHAPLAIN-TARAVELLA, Mme Corine BERGERON, M. Jérôme LEPLAT, Mme Sylvie MIRTIL, Mme Sandrine PELAGATTI, M. Maxime DUQUESNE, M. Laurent CHALONY, M. Eric CHEVALLIER, Mme Céline GENDRE, M. Dilipkumar PUVANENDRAN, Mme Laëtitia BERTOLA, Mme Blandine MAGNAT, Mme Mélodie FÉRON, M. Benoit FAREZ,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme Maryse SEINTURIER à M. Eric CHEVALLIER, M. Hervé GROLLIER à M. Dilipkumar PUVANENDRAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Corine BERGERON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que les membres commission de contrôle des listes électorales ont été désignés par délibération n°19-2026 le 27 mars 2026.

Suite à la démission de M. André PICAULT, conseiller municipal, en date du 15 avril 2026, un poste est devenu vacant au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

Ceci étant exposé,

Vu la démission de M. André PICAULT, conseiller municipal, en date du 15 avril 2026,

Vu l’installation de M. Benoit FAREZ, au sein du conseil municipal en date du 15 avril 2026,

Vu la vacance de poste au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

Le maire, après avoir informé l’ensemble des membres du conseil municipal, propose de désigner M. Benoit FAREZ pour remplacer M. André PICAULT au sein de cette commission.

la commission de contrôle des listes électorales est donc composée de :

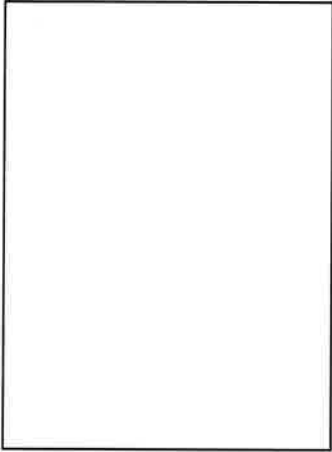
- Mme Marine DESHONS-CAYZERGUES,
- M. Jérôme LEPLAT
- Mme Maryse SEINTURIER
- M. Benoit FAREZ
- Mme Mélodie FERON

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/26

ID : 095-219504461-20260417-202632-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la composition de la commission de contrôle des listes électorales ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 21/04/2026
Qualité : MAIRE